



Demenade de titre de séjour

Par **tsaradouni**, le **10/04/2008** à **02:14**

Le prefet de police de paris ne veut pas me renouveler mon titre de séjour, chaque année je le renouvele avec un certificat médical délivré par mon medecin traitant sis à paris, malheureusement cette année mon medecin à changé d'hopital vers cergy pontoise. Le prefet a refusé mon dossier pour une simple raison mon medecin n'est pas à Paris.rnparcontre j'ai repris les études à l'université Paris 6 pour obtenir plus tard en novembre 2007un diplome de Master 2 en informatique qui est très demandé , actuellement j'ai plusieurs promesse d'embauche mais je n'ai pas d'autorisation de travail (c'est bien la réalité de l'immigration choisie), comment faire pour renouveler un titre de séjour pour des raisons professionnelles sachant que je suis de nationalité Algérienne? je suis perdu.rnmerci de me répondre

Par **Nedj**, le **10/04/2008** à **12:16**

bonjour,rnrnQuel est la nature du titre de séjour qui vous a été délivré par le passé et quand a t il expiré?

Par **simpleman**, le **11/04/2008** à **18:47**

bonjour a vousrnsacher que si vous allez changer de situation pour salarié à ma connaissance ca va pas etre facile ou meme possible car l'algerie elle est pas conserné par l'immigration choisie.rnmonsieur moi jai pleins d'amis qui ont essayé de faire comme vous mais malheureusement ils ont pas pu obtenir ce changements à part pour c'eux qui sont marié,ou c'eux qui ont eu des enfants avec une francaise.rnbon courage à vous.

Par **tsaradouni**, le **12/04/2008 à 02:57**

Le deuxième message m'a déprimé un peu mais je garde toujours espoir, car je ne peux pas épouser une française uniquement pour ses papier pour cela ma réelle motivation c'est d'avoir les papier correctement avec la voie des études supérieures, je suis diplômé deux fois ingénieur en informatique à Paris 6, pour revenir à la question de Nedj, j'ai eu deux fois un titre de séjour (Certificat de Résidence Algérien), Motif de séjour : Vie Privé et Familiale.
Voici le contenu de la lettre que j'ai envoyé au ministre de l'immigration sans réponse à ce jour :
Monsieur,
Suite à votre courrier (copie du document), je vous prie de bien vouloir revoir le cas de mon dossier et d'annuler la requête de monsieur le Préfet de la préfecture de police de Paris et de me délivrer un titre de séjour pour les raisons professionnelles citées ci-dessous.
Je dois, en effet, vous informer que je viens d'avoir mon deuxième diplôme d'ingénieur Master 2 en informatique industrielle et systèmes automatisés à l'université Pierre et Marie Curie Paris 6 (ci-jointe une copie de l'attestation de réussite). Cette spécialité qui enveloppe toutes mes compétences est très demandée dans plusieurs secteurs d'activité, notamment l'industriel et le financier. Actuellement j'ai des offres d'emploi de plusieurs sociétés de services informatiques en Ile-de-France, mais je n'ai malheureusement pas d'autorisation de travail. Et pourtant la France m'a beaucoup donné en matière de santé et d'études supérieures depuis 2003 à ce jour, elle m'a offert le diplôme le plus prestigieux qui soit, je dois donc lui rendre tout ce bien. Voilà, monsieur le Responsable, quelques unes des dizaines de raisons qui me motivent tous les jours à travailler en France, pour la France, et à contribuer à mon niveau à l'essor de l'économie Française.
Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, veuillez croire en mon très sincère dévouement.
Merci de me répondre Nedj

Par **simpleman**, le **12/04/2008 à 19:06**

bonjour monsieur
je suis désoler si j'été directe avec vous mais c'est les lois.
mais je comprend pas une chose!! ont vous a delivrer un titre de séjour "vie privée et famille"!! mais sacher que ce titre de séjour le prefet à pas le droit de le retiré car au bout de 5ans il se transforme en certificat de résidence d'algerien(10ans). meme si on change de prefecture!! il faut juste déclaré la changements.
il faut prendre un avocat! car moi au départ que j'avais compris que vous avez eu une carte d'un an "malade" car vous soigner!!
car la carte "vie privée et famille" ils la donne en générale pour les etranger qui ont eu des enfants avec une française, prouver plus de 10ans de présence en france, et le mariage!
pour l'embauche je vous rappel que l'algerie est pas concerné par la nouvelle loi de l'immigration choisie, ya une chose que avec un contrat de travail vous pouver faire votre de demande de visa long séjour depuis la france, et quan vous recevoir une reponce positif vous allez le chercher à alger.
moi je vous conseille de prendre un avocat qui est dans le domaine.
car peut etre ya une erreur de la prefecture.
bonne chance.

Par **Nedj**, le **13/04/2008 à 19:18**

Avez vous exercé un recours gracieux en parallèle du recous envoyé au ministre?
Quant

aux réponses données par simpleman elles sont réductrices et votre parcours vous permet de faire valoir votre savoir et de prétendre à l'octroi d'un titre de séjour d'autant plus que vous avez été bénéficiaire à deux reprises d'un certificat de résidence. Lorsque la préfecture a décidé de ne pas donner suite à votre renouvellement quelles ont été les motifs qui ont justifiés cette décision?

Par **tsaradouni**, le **14/04/2008** à **03:51**

J'ai fait un recours gracieux avec le tribunal administratif en respectant les délais.
Les motifs de refus de délivrance de mon troisième titre de séjour par le médecin et le préfet de la Préfecture de police de Paris sont :
1- Mon médecin traitant n'est plus à Paris en raison de transfert qu'il a effectué l'année dernière vers l'hôpital de Cergy Pontoise.
2- Ma maladie peut être soignée en Algérie d'après le médecin de la préfecture sans m'examiner, alors que je suis victime du séisme de mai 2003 en Algérie, un traumatisme crânien avec six opérations chirurgicales à l'hôpital Salpêtrière. A ce jour je souffre des douleurs au niveau du crâne.
Voici le courrier que j'ai envoyé au tribunal administratif :
Objet : Recours hiérarchique- Contestation du refus de renouvellement du titre de séjour par Monsieur le Préfet de police
A l'attention de Monsieur le Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement,
J'attire votre attention sur ma situation. Suite à ma demande de renouvellement de mon titre de séjour, j'ai fait l'objet d'une décision de refus de la part du Préfet de police de Paris.
Etant victime du séisme du 21 mai 2003 en Algérie et en raison de mon état de santé, le professeur (.....) de l'hôpital CHU Mustapha d'Alger a décidé de me transférer d'urgence à l'Hôpital Salpêtrière en France pour subir des interventions chirurgicales visant à reconstituer le niveau supérieur de mon visage gravement endommagé. La complexité de mon état de santé nécessite depuis d'échelonner les interventions chirurgicales dans le temps. Pour ce faire, je bénéficie d'un titre de séjour que je dois renouveler tous les ans en justifiant d'un certificat médical.
A l'occasion de ma dernière demande pour l'année 2006/2007, j'ai été confronté à un avis défavorable de la part de Monsieur le Préfet de police de Paris qui s'est basé sur l'avis du Médecin chef du service médical de la Préfecture de Paris qui, sans m'examiner, a estimé que « mon traitement est disponible en Algérie ». Pourtant, après un examen approfondi, les professeurs ont communément considéré que mon état de santé « nécessitait une prise en charge médicale dont le défaut pourrait entraîner des conséquences d'une exceptionnelle gravité ». Ce qui a d'ailleurs été reconnu par le Médecin chef du service médical de la Préfecture de Paris. Dans le dernier certificat que j'ai fourni dans ma demande, mon nouveau médecin traitant (Dr (.....)) a omis de préciser que le traitement ne peut être dispensé dans mon pays d'origine, comme ce fut précisément le cas. Or mon état de santé n'a pas changé depuis l'année dernière, je dois encore subir d'autres interventions chirurgicales qui nécessitent de bénéficier d'une surveillance régulière en milieu spécialisé en France. J'envisage de contacter prochainement le Professeur (.....) de l'Hôpital Salpêtrière pour me fixer la prochaine date d'intervention qui vise à poursuivre la réparation faciale de mon visage.
Mon accident ayant déjà bouleversé ma vie, je souhaite que ce médecin, dont je reconnais pleinement la compétence, participe à mon suivi médical jusqu'à ce que je retrouve une apparence convenable. Il a déjà contribué à ce que j'accepte la déformation de mon visage et que je reprenne une vie sociale normale.
Parallèlement à ma convalescence, j'ai décidé de reprendre les études à l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI) pour préparer un deuxième diplôme de Master 2 en Informatique Industrielle et Systèmes Automatisés (2006/2007). De plus, j'ai passé plusieurs entretiens d'embauche en tant qu'ingénieur de développement à

l'issu desquels de grandes sociétés françaises spécialisées en informatiques m'ont fait des promesses d'embauche. (Altran, Aptus, Le groupe Vallourec). Depuis la notification du refus de renouvellement du titre de séjour par Monsieur le Préfet de Police de Paris qui me prive de l'autorisation de travailler, je suis empêché d'accepter ces propositions d'embauches qui représentent pourtant pour moi des opportunités de subvenir matériellement à mes besoins quotidiens, dont mes besoins en soin. Actuellement, mes ressources financières sont limitées à mes économies. rnrnPar ailleurs, je tiens à vous informer de mon implication dans l'association « visite aux patients hospitalisés » dont le siège se trouve au sein de l'hôpital Pitié-Salpêtrière. Cette association m'a remarquée à l'occasion d'une fête organisée dans une maison de repos « Le rosier rouge » et dans laquelle je jouais de la guitare. Depuis, je suis bénévole dans cette association et je fais de nombreuses représentations en tant que guitariste et chanteur auprès des malades dans le milieu hospitaliers et chez des particuliers ne pouvant se déplacer. rnrnrnSuite à la notification de l'obligation de quitter le territoire français du 09/07/2007 qui a suivi le refus de renouvellement du titre de séjour, je tiens à vous informer que j'ai déposé une requête auprès du tribunal administratif visant à faire annuler l'acte administratif du préfet. Je suis actuellement dans l'attente d'un jugement. rnrn En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à mon égard, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes sentiments les meilleurs. rn rn rnmerci de me repondrerncordialement